



**SECTION RÉGIONALE DE BORDEAUX**

Bassens, le 23 mai 2016

**Monsieur Jean-Marc QUERILLACQ,**  
Secrétaire Régional Unsa-Douanes,

à

**Monsieur François HOLLANDE**  
Président de la République

Monsieur le Président de la République,

Nous, représentants de la section UNSA Douanes de Bordeaux, syndicat professionnel et apolitique, sollicitons votre intervention auprès de monsieur Christian ECKERT, secrétaire d'État au budget, pour arrêter le processus de suppression de la brigade des Douanes du Verdon sur Mer (33) prévue fin 2016.

Cette décision prise en 2013 par la Direction inter-régionale des Douanes de Bordeaux avec l'accord de monsieur Christian ECKERT était alors motivée à la fois par le Plan Stratégique des Douanes et par la relocalisation des activités du Terminal à Conteneurs du Sud-Ouest (TCSO) du Verdon vers Bassens suite à son arrêt pour raisons techniques. Or cette décision est aujourd'hui caduque.

En effet depuis 2015 des investissements et travaux importants ont eu lieu afin que le terminal à conteneurs du Grand Port Maritime de Bordeaux revienne au Verdon sur Mer et offre à l'Aquitaine comme à la France un outil portuaire moderne et compétitif. Son début d'activité est prévu pour septembre 2016, avec 200 000 conteneurs comme objectif à l'horizon 2020.

Le TCSO verra donc prochainement arriver sur son site navires et conteneurs lui redonnant sa qualité de porte d'entrée extra-communautaire sur la France et l'Europe mais cette fois au milieu d'un désert douanier.

Alertés par nos soins, les élus locaux intéressés directement par ce problème, à savoir Monsieur Alain JUPPE (président de Bordeaux Métropole et maire de Bordeaux), monsieur Xavier PINTAT (sénateur du Médoc, président de la communauté de communes du Médoc et maire de Soulac sur Mer), madame Pascale GOT (députée du Médoc), monsieur Jacques BIDLUN (maire du Verdon sur Mer), ainsi que l'Amicale parlementaire de soutien à la Douane française par l'intermédiaire de son président monsieur Roger KAROUTCHI (sénateur des Hauts de Seine) ont bien voulu interpeller monsieur le secrétaire d'État au budget sur ce point mais ont reçu une réponse non seulement inadaptée à la situation opérationnelle mais aussi impossible à mettre en œuvre.

UNSA-DOUANES 5 rue Franklin CS 60020 BASSENS 33565 CARBON BLANC Cedex

Le dispositif de remplacement prévu consiste à confier le contrôle des conteneurs à quai et les autres missions douanières aux brigades des Douanes d'Arcachon et de Bordeaux (branche surveillance) et au bureau des Douanes de Bassens (branche opérations commerciales) afin que *"ce resserrement du maillage douanier ne se traduise donc pas par moins de douane sur le Médoc"* (réponse de monsieur Christian ECKERT à monsieur Alain JUPPE).

Ce dispositif inadapté ne sera appliqué que de façon symbolique pour les raisons suivantes :

- les brigades et le bureau sont implantées à deux heures de route du TCSO, ce qui limite grandement le temps de contrôle sur place ;
- la brigade de Bordeaux a une vocation routière et bientôt ferroviaire. Le contrôle des conteneurs à quai est une mission supplémentaire à laquelle elle ne peut accorder qu'un service mensuel en dépit de la proximité actuelle du terminal de Bassens ;
- la brigade d'Arcachon a également une vocation routière sur les axes du sud Gironde, associée à une activité de contrôle sur le bassin d'Arcachon qui est frontière extra communautaire;

Le port de plaisance d'Arcachon, le Cap Ferret et la Dune du Pyla semblent revêtir une importance supérieure à un port commercial d'envergure nationale. *Or il est avéré que les contrôles sur les plates-formes portuaires sont des points de faiblesse*, où le taux de contrôle des conteneurs est à peine de 1 à 2% ;

- le bureau des Douanes de Bassens dispose d'un service de dédouanement composé de quatre agents mais dont un seul a vocation à réaliser le contrôle des conteneurs dès leur mise à quai. A l'heure actuelle aucune directive interne n'a été donnée quant aux conditions des missions de cet agent et à la périodicité de celles-ci ;

Ainsi cette frontière extra-communautaire du Verdon va être laissée à l'écart de toute surveillance ce qui constitue une erreur stratégique, l'expression d'un parti pris douanier du "tout routier" et le pari qu'au TCSO rien ne se passera jamais.

La Douane est une administration qui par la surveillance qu'elle opère, la dissuasion qu'elle génère limite les systèmes criminels dont les actions frauduleuses ont des origines et des voies géographiques sans cesse évolutives. Son action ne peut être mesurée uniquement à ses résultats contentieux ou comptables.

Il est admis à la DGDDI qu'il n'existe par de format standard pour les brigades des Douanes dans la mesure où toutes les brigades n'ont pas à remplir les mêmes fonctions ni à disposer des mêmes outils.

En conclusion, il est important que la brigade du Verdon ne soit pas dissoute, que ses effectifs soient portés à un nombre suffisant pour qu'elle soit autonome et opérationnelle et que ses missions soient axées sur le port, les navires et les conteneurs, seule cette brigade peut les assumer à cet endroit.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République l'expression de notre profond respect.

Jean-Marc QUERILLACQ, Secrétaire Régional,  
Jean-Noël VASSEUR, adjoint au Secrétaire Régional.